



Conformité d'un PLU

Par machin

Voici le cas un PLU qui expose comme principes dans son PADD :

- réduction de l'étalement des villages
- pas de nouvelle construction en second rideau
- respect des zones naturelles

Mais dans l'application (OAP) à un village il y a deux parcelles distantes de 20m

- 1) la première à sa partie constructible réduite de 400m² au profit de la zone naturelle
- 2) la deuxième grignote environ 300m² de la zone naturelle pour la rendre constructible et en second rideau

En quoi le cas 2 est-il conforme aux principes du PADD ?

Est-ce une façon équitable de gérer le zonage de parcelles ayant des propriétaires différents ?